Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220720-DEC202247A-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

20 JUIL 2022

DEC202247A
TRAVAUX
Signature d'un marché de travaux pour la réfection des toitures des deux maisons de la cité de l'air

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

VU le devis de l'EURL RIOTTE en date du 18 juillet 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de refaire entièrement les toitures des deux maisons doubles des cités de l'air situées au 27-29 et 31-33 rue Claudius BOURIN ;

CONSIDERANT qu'en effet, l'épisode de grêle du mois de juin 2022 a endommagé de manière importante les deux toitures déjà vieillissantes ;

CONSIDERANT que plusieurs entreprises ont été consultées ; que l'offre la mieux disante en termes de prix et de délai d'intervention est celle de l'EURL RIOTTE ;

DECIDE de signer le devis de l'EURL RIOTTE en date du 18 juillet 2022 concernant la réfection des toitures des deux maisons de la cité de l'air pour un montant total de 34 008.00 €.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

